Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212201974-20260709-20260748-DE

CONSEIL MUNICIPAL de PLEUDIHEN-SUR-RANCE

Extrait du registre des délibérations

2026–07-48

L'an deux mille vingt-six, le neuf JUILLET, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la Salle d'honneur de la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. David BOIXIERE, Maire.

Date de convocation : 3 juillet 2026

Étaient présents : M. HULAUD Jean-François, Mme MEHEUST Véronique, M. Bernard OGER, Mme Françoise VAN DIEN, M. JUIN Didier, Mme LEROUX Marie-Pierre, MM. DURNERIN Laurent, VANNOOTE Dominique, MARIE Jean-Claude, Mmes LEMARCHAND Christelle, PRIE Nathalie, M. GUINARD Jérôme, Mmes FURET Aurélie, BLIN Christelle, M. PALAHNIUK Don-Dee, Mme VAUDELET Azéline, M. PERCHE Julien, Mme BARDIN Chloé, MM. Vivien GUICHARD, GOUBLY Nicolas.

Étaient absents : Mme Solène AUBRY (pouvoir à M. Didier JUIN), Mme Bénédicte ROQUES (pouvoir à M. Nicolas GOUBLY).

Secrétaire de séance : M. Vivien GUICHARD

AFFAIRES GENERALES

DENOMINATION DE LA PLACE RUE DE DINAN

M. le Maire rappelle que le projet d'aménagement de la place qui remplace l'ancienne caserne des sapeurs-pompiers, rue de Dinan, est bien avancé.

Afin de permettre aux différents opérateurs de continuer leurs démarches, il est nécessaire de donner une adresse à la nouvelle boulangerie et aux futurs logements. M. le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil municipal de fixer le nom des rues et des places. Le nom de « Place des Terre-Neuvas » est proposé.

M. le Maire évoque les Terre-Neuvas avec près de 2000 Pleudihennais partis en mer au cours des deux siècles de cette pêche. Environ 10% d'entre eux ne sont pas revenus chez eux. Il évoque le côté symbolique de nommer la future place située devant l'école Entre Terre et Mer, « Place des Terre-Neuvas ». Il indique que 3 cairns sont dédiés aux Terre-Neuvas (Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Malo et Fécamp). L'association Mémoire et Patrimoine des Terre-Neuvas propose qu'un cairn soit installé également à Pleudihen avec une plaque qui sera financée par l'association.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

DECIDE de nommer la place située entre le n° 20 et le n° 24 de la rue de Dinan, PLACE DES TERRE-NEUVAS,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Le Secrétaire de séance

Délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme et certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire,
David BOIXIERE

MAIRIE DE PLEUDIHEN SUR RANCE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
22690

Mod. 540330 - 04/22 - Fabrègue - Entreprise labellisée IMPRIM'VERT